



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

COMMUNICATION

**2 EME BIENNALE DES ARTS VISUELS "LES MONDES INVISIBLES D'AUGUSTIN LESAGE
A AUJOURD'HUI" - PROMOTION DE L'EVENEMENT PAR VOIE DE SUPPORT DE
COMMUNICATION - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE MARCHES**

Considérant qu'il s'avère nécessaire de faire la promotion par voie de presse écrite et web de la 2ème Biennale «Les mondes invisibles d'Augustin LESAGE à aujourd'hui» organisée du 23 mai au 15 novembre 2026 par la Communauté d'Agglomération,

Considérant que l'hebdomadaire «le Parisien Weekend» et le mensuel «BeauxArts magazine» sont des supports de communication spécialisés et nationaux adaptés à une diffusion complémentaire aux campagnes locales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, il y a lieu d'attribuer les marchés ayant pour objet la promotion de la 2ème Biennale «Les mondes invisibles d'Augustin LESAGE à aujourd'hui» organisée du 23 mai au 15 novembre 2026 par la Communauté d'Agglomération par voie de presse et web et de les signer avec les sociétés suivantes :

- L'hebdomadaire «le Parisien Weekend» publié par Les Echos Le Parisien Médias ayant son siège social à Paris (75015), 10 boulevard Grenelle, pour un montant de 5 000,00 € HT

- Le mensuel «BeauxArts magazine» publié par La société BeauxArts & Cie, ayant son siège social à Paris (75001), 9 boulevard de la Madeleine, pour un montant de 5 000,00 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les marchés ayant pour objet la promotion de la 2ème Biennale «Les mondes invisibles d'Augustin LESAGE à aujourd'hui» organisée par la Communauté d'Agglomération par voie de presse et web et de les signer avec les sociétés suivantes :

- L'hebdomadaire «le Parisien Weekend» publié par Les Echos Le Parisien Médias ayant son siège social à Paris (75015), 10 boulevard Grenelle, pour un montant de 5 000,00 € HT

- Le mensuel «BeauxArts magazine» publié par La société BeauxArts & Cie, ayant son siège social à Paris (75001), 9 boulevard de la Madeleine, pour un montant de 5 000,00 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 AVR. 2026**

Le Président,

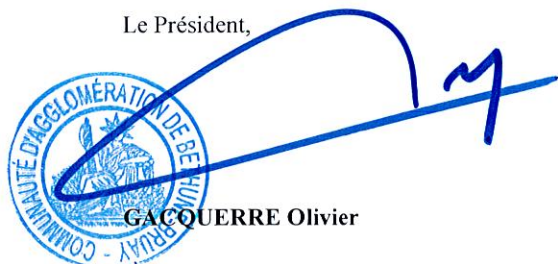


GACQUERRE Olivier

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **10 AVR. 2026**

Et de la publication le : **10 AVR. 2026**

Le Président,



GACQUERRE Olivier